



CONSEIL EUROPEEN
- Service de presse -

Bruxelles, le 11 juin 2014

Conseil européen

26 et 27 juin 2014

Ypres / Bruxelles, bâtiment Justus Lipsius

INFORMATIONS GENERALES ET ACCREDITATION DES MEDIAS

A. INFORMATIONS GENERALES

Le Conseil européen aura lieu les 26 et 27 juin 2014.

La journée du 26 juin se déroulera à Ypres et sera dédiée à une cérémonie de commémoration à l'occasion du centenaire des événements ayant mené à la Première Guerre mondiale. La cérémonie débutera en fin d'après-midi et sera suivie d'un dîner des chefs d'Etat ou de gouvernement.

L'événement inclura plusieurs opportunités photos/images pour les médias et un espace de travail "filing centre", destiné principalement aux médias audiovisuels, sera disponible (nombre de places limité).

Une retransmission live sera par ailleurs assurée au centre de presse principale situé au bâtiment Justus Lipsius à Bruxelles.

Le vendredi 27 juin, le Conseil européen se réunira comme à son habitude à Bruxelles, au bâtiment "Justus Lipsius", 175, rue de la Loi.

Des informations détaillées sur le programme média, le centre de presse de Bruxelles et les facilités à disposition des médias à Ypres seront disponibles prochainement.

P R E S S E

B. ACCREDITATION DES MEDIAS

L'accréditation des médias est indispensable à la fois pour la partie du Conseil européen à Bruxelles ainsi que pour les cérémonies se déroulant à Ypres.

L'accès aux installations à disposition de la presse à Ypres sera sujet à l'obtention d'une carte d'accès supplémentaire. Des informations détaillées seront publiées prochainement.

1. INSCRIPTION (en ligne uniquement)

L'inscription n'est pas nécessaire pour les journalistes détenteurs d'un badge semestriel

Remplissez le formulaire d'accréditation sur
<http://www.european-council.europa.eu/media-accréditation>

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 18 juin 2014, 12h00 -

Vous recevrez un accusé de réception par courriel.

En vous inscrivant dans les délais prévus vous éviterez des formalités
et démarches supplémentaires.

N.B.: Les **stagiaires** travaillant pour des organes de presse mais ne possédant pas de carte de presse ne sont pas autorisés à demander une accréditation.

Instructions à lire avant d'introduire votre demande d'accréditation:

- 1) ***Vous avez déjà été inscrit à un Conseil européen précédent tenu à Bruxelles:***
introduisez votre adresse email et mot de passe et complétez la procédure en suivant les instructions à l'écran.
- 2) ***Il s'agit de votre première inscription:***
Vous devrez au préalable vous munir:
 - d'une photographie d'identité récente au format JPEG (.jpg)
 - du numéro de votre passeport ou carte d'identité
 - du numéro de votre carte de presse.

Cliquez sur le bouton "Inscription" et suivez les instructions à l'écran.

RAPPEL:

- Veuillez introduire scrupuleusement l'ensemble des renseignements demandés. Des erreurs même minimales (telles que l'inversion du prénom et du nom de famille) peuvent faire échouer le contrôle de sécurité et entraîner un refus technique d'accréditation.
- Tous les documents d'identification nécessaires à l'accréditation (pièce d'identité, carte de presse) doivent **obligatoirement** être en cours de validité le jour du sommet.

2. *Retrait des badges*

Les badges d'accréditation devront être retirés au **bâtiment LEX du Conseil** (rue de la Loi 145, Bruxelles):

- le mardi 24 juin de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
- le mercredi 25 juin de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 19h00
- le jeudi 26 juin de 09h00 à 18h00 (à confirmer)
- le vendredi 27 juin de 08h00 jusqu'à la conférence de presse finale

N.B.: Même en cas de prolongation de la réunion, **le bureau d'accréditation fermera le vendredi 27 juin au plus tard à 22h00.**

Les médias se rendant à Ypres doivent retirer leur badge d'accréditation à Bruxelles.

Lors du retrait de votre badge d'identification, vous devrez présenter à la fois:

- **un passeport en cours de validité** (ou, pour les ressortissants de l'Union européenne, d'un pays de l'AELE ou de l'EEE, la carte d'identité nationale en cours de validité),
- **une carte de presse en cours de validité** (ou, pour les représentants des médias des pays qui ne délivrent pas de carte de presse, **ORIGINAL** d'une lettre - les fax ne seront pas acceptés - signée par le rédacteur en chef de votre organe de presse, confirmant votre statut de journaliste ainsi que votre présence pour couvrir le Sommet),
- uniquement pour les représentants des médias de nationalité belge ou résidant en Belgique: l'exemplaire original signé de la demande d'attestation de sécurité introduite lors de l'inscription en ligne.

En l'absence de l'un de ces documents, aucun badge d'accréditation ne sera délivré.

3. Inscription et retrait groupés des badges

Il est possible d'organiser un retrait groupé des badges. La personne en charge d'un "retrait groupé" doit s'inscrire et suivre les instructions sous la rubrique "retrait groupé des badges".

Cette personne sera autorisée à retirer uniquement les badges des participants inscrits dans le système d'accréditation, sous la procédure "retrait groupé". Ceux enregistrés pour le même organe de presse (mais qui ne sont pas repris sur la liste "retrait groupé") devront retirer leur badge personnellement.

Pièces à présenter lors du retrait des badges:

- lettre **ORIGINALE** (les fax ne seront pas acceptés) indiquant que la personne est habilitée par son organe de presse à retirer ces badges;
- pour les participants belges ou résidant en Belgique, **l'original des demandes d'attestation de sécurité signé par chacune des personnes concernées.**

Contacts

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser au Service de presse du Secrétariat général du Conseil: tél. +32 (0)2 281 90 00; e-mail: press.accreditation@consilium.europa.eu
